

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORCZAK, maire

Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Christine CATARINO, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Monsieur Jimmy ZE, Madame Guermia APHAYAVONG, , Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre KIANI	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Jimmy ZE
Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nabila OMICHESSAN
Madame Sinem TASDAN	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christelle SAINT-JUST
Monsieur Mustafa TURK	<i>Pouvoir à</i>	Madame Rabia BILGEN

Était absent :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Audrey NAKACHE

Date de convocation : 12 juin 2026 _ envoi complet du dossier

OBJET : Budget supplémentaire 2026

DÉLIBÉRATION N° 9 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L1612-11,
VU le budget primitif 2026 voté par délibération n°4 du 18 décembre 2025,
VU l'affectation des résultats 2025 votée par délibération n° 8 du 18 juin 2026,
VU la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2026,
VU l'avis de la commission municipale en date du 9 juin 2026,

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire reprend l'affectation des résultats de l'exercice 2025, intègre les restes à réaliser en investissement et ajuste les crédits votés au budget primitif 2026,

Sur le rapport de Monsieur Samir TAMINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
3 Abstentions : Monsieur Florent PLANCOT, Madame Paule CHARLESTON, Madame Saphia BERRY.

- **ADOpte** les inscriptions nouvelles nécessaires au fonctionnement et à l'investissement des services et permettant l'équilibre du budget supplémentaire 2026.
- **PRÉCISE** que le budget supplémentaire 2026 s'équilibre à hauteur de 1 593 237,82 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et à hauteur de 4 559 559 € en dépenses et en recettes d'investissement. Le budget supplémentaire se répartit de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	1 151 662,82 €	70 - Produits des services et du domaine	- 30 000,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	91 575,00 €	73 - Fiscalité	- 517 500,00 €
66 - Charges financières	25 000,00 €	74 - Dotations et participations	- 57 951,00 €
68 -Dotations aux provisions	25 000,00 €		
<u>Sous-total</u>	<u>1 293 237,82 €</u>	<u>Sous-total</u>	<u>- 605 451,00 €</u>
042 - Dotations aux amortissements / transfert entre sections	300 000,00 €	002 - Reprise résultat antérieur de fonctionnement	2 198 688,82 €
<u>Total</u>	<u>1 593 237,82 €</u>	<u>Total</u>	<u>1 593 237,82 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
204 - Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	10 - Dotations et fonds divers	100 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	561 700,00 €		
<u>Sous-total</u>	<u>761 700,00 €</u>	<u>Sous-total</u>	<u>100 000,00 €</u>
-		040-Dotations aux amortissements / transfert entre sections	300 000,00 €
001- Reprise du résultat antérieur d'investissement	1 964 537,04 €	1068 - Affectation résultat antérieur de fonctionnement en investissement	1 823 756,33 €
Report de dépenses de 2025	1 833 321,96 €	Report de recettes de 2025	2 335 802,67 €
<u>Total</u>	<u>4 559 559,00 €</u>	<u>Total</u>	<u>4 559 559,00 €</u>

- **DECIDE** de la diminution de la subvention au CCAS de 17 600 €, cette dernière s'établira à 247 400 € et sera versée en deux fois, soit 147 400 € en juin et 100 000 € en octobre.

Publiée le 25 juin 2026

Fait et délibéré le 18 juin 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication